

Réponses aux questions les plus fréquemment posées

SYNDROME RESPIRATOIRE AIGU SEVERE (S.R.A.S)

Réponses rédigées en fonction de l'état des connaissances du 02/04/2003

Qu'est-ce que le SRAS ?

Le Syndrome Respiratoire Aigu Sévère (SRAS) est une maladie infectieuse transmissible, d'apparition récente et initialement découverte en Asie du Sud-Est : c'est une maladie dite émergente (nouvelle).

Ce syndrome se traduit par l'apparition d'une fièvre élevée (Fièvre supérieure à 38°C) accompagnée de troubles respiratoires. Début Avril, sur plus de 1600 cas de SRAS notifiés au niveau international, 60 décès ont été constatés.

Que sait-on de l'agent responsable du SRAS ?

Aujourd'hui, la nature précise de l'agent responsable du SRAS n'est pas connue de façon certaine. De nombreuses équipes de virologues coordonnées par l'OMS travaillent activement à l'identification de l'agent responsable de la maladie dont les CDC d'Atlanta et l'Institut Pasteur. Les premiers résultats évoquaient l'implication d'un paramyxovirus (famille incluant entre autre les virus de la rougeole et de oreillons). Actuellement, les équipes s'orientent vers la piste d'un virus de type Coronavirus, virus couramment impliqué dans des infections ORL bénignes chez l'homme (rhume).

Combien de personnes sont atteintes de cette maladie ?

L'évolution de l'épidémie est rapide. Une mise à jour quotidienne de ces données est disponible sur le site du Ministère de la santé et de l'Institut de Veille Sanitaire. Ces données sont également présentes sur les sites Internet de l'Organisation Mondiale de la Santé et des Centers Disease Control d'Atlanta.

Quels sont les signes cliniques de cette maladie ?

La maladie commence par une fièvre (supérieure à 38°C) d'apparition brutale associée généralement à des signes respiratoires (toux sèche, essoufflement, difficultés respiratoires).

D'autres symptômes peuvent être constatés : maux de tête, myalgies, état de malaise.

Quelle est l'évolution de cette maladie ?

La maladie justifie dans la totalité des cas une hospitalisation. Chez 10 à 20% des personnes atteintes de SRAS, les troubles respiratoires nécessitent une assistance respiratoire.

La maladie est-elle plus fréquente chez certaines personnes ?

Les personnes atteintes jusqu'à ce jour (2 avril 2003) ont toujours été contaminées par un contact rapproché (moins de 2 mètres) avec une personne malade de SRAS. L'analyse des données épidémiologiques ne permet pas d'identifier des groupes de population à risque particulier à l'exception des personnels de soins ayant pris en charge des malades hospitalisés pour SRAS comme cela est survenu à l'hôpital français de HANOI .

Comment se transmet la maladie ?

La transmission ne semble s'effectuer qu'à partir d'une personne présentant les symptômes de la maladie. Cette transmission nécessite des contacts rapprochés avec une personne malade.

Selon l'OMS, la notion de contact rapproché est définie ainsi :

- vie sous le même toit,
- prise en charge médicale sans protection adaptée d'un malade : contact avec des fluides biologiques et en particulier les sécrétions respiratoires (postillons) d'une personne atteinte de SRAS.

En l'état actuel des connaissances, l'agent du SRAS semble se transmettre de personne à personne principalement par le biais des postillons (éternuement, toux) issus d'une personne malade de SRAS. Cependant, les experts des CDC d'Atlanta (Etats-Unis) n'excluent pas à ce jour la possibilité de transmission à partir d'un environnement (air, objets manipulés) contaminé par une personne atteinte de SRAS, et évoquent la notion de résistance de l'agent dans l'environnement de trois heures. Dans cette hypothèse, il est recommandé de renforcer les mesures classiques d'hygiène et en particulier, le lavage des mains.

Quelle est la durée d'incubation de la maladie (Au bout de combien de temps après avoir été contaminé, les signes cliniques apparaissent-ils)?

D'après les données actuelles (2 avril 2003), la période d'incubation de la maladie varie de 2 à 10 jours après contamination. La moyenne est de sept jours.

Une personne peut-elle transmettre la maladie pendant la période d'incubation (si elle ne présente pas de signe clinique) ?

Pendant l'incubation, la personne ne présente aucun signe de la maladie. A ce jour, aucune transmission à partir d'une personne en période d'incubation n'a été démontrée.

Que signifient les termes : cas suspects, cas probables et cas exclus ?

Les définitions de cas de SRAS ont été élaborées sur la base des recommandations de l'OMS afin de standardiser les données au niveau international.

On définit ainsi :

1. **les cas possibles** : toute personne présentant des signes évocateurs de SRAS avec notion soit d'un séjour récent en zone affectée, soit d'un contact rapproché avec une personne malade de SRAS.
2. **les cas probables** : tout cas possible dont les résultats d'examen médicaux (prise de sang, radio pulmonaire,...) ne permettent pas d'exclure le diagnostic de SRAS.
3. **les cas exclus** : tout cas possible dont les résultats d'examen médicaux (prise de sang, radio pulmonaire,...) permettent d'exclure le diagnostic de SRAS, par la mise en évidence d'une autre cause.

Existe-t-il actuellement un test diagnostique et de dépistage de la maladie ?

Il existe un test diagnostique en cours de validation et du domaine de la recherche. Ces tests sont développés par l'Institut Pasteur où sont adressés, en France, les prélèvements biologiques des cas possibles ou probables hospitalisés.

A ce jour (2 avril 2003), aucun test de dépistage n'est disponible en pratique courante.

Le diagnostic est actuellement posé sur l'évolution clinique et les résultats d'examen (prise de sang, radio pulmonaire,...).

Quel traitement est proposé ?

Aucun traitement curatif spécifique n'existe à ce jour, nulle part dans le monde (3 avril 2003). Les antiviraux sont utilisés du fait de l'hypothèse virale de la maladie, mais n'ont pas fait la preuve de leur efficacité (2 avril 2003). Rappelons que les antibiotiques ne sont pas indiqués pour traiter les infections virales, sauf en cas de surinfection.

Puis-je prendre un traitement préventif pour me protéger avant un départ dans cette zone ?

Non. A ce jour, il n'existe aucun traitement médicamenteux préventif.

Quelle est l'utilité des masques de protection pour la population ?

Ce masque peut être utilisé dans trois situations :

- par le personnel soignant d'un malade hospitalisé
- par une personne malade afin de limiter la contamination de son environnement et de son entourage proche,
- par une personne saine si elle est à proximité (< 2 mètres) d'une personne suspecte ou probablement atteint de SRAS.

En dehors de ces trois situations, le port du masque n'est actuellement d'aucune utilité (2 avril 2003). Lire à ce sujet, l'avis du conseil publique d'hygiène de France disponible sur ce site.

Quelles sont les précautions que vous préconisez pour me protéger lors de mon séjour dans la zone affectée (ou pour les personnes sur place) ?

Dans les zones affectées, il est essentiel de respecter les recommandations émises par les autorités sanitaires locales : port d'un masque, par exemple. En outre, il est recommandé de renforcer les mesures classiques d'hygiène individuelles (le lavage des mains,...).

Recommandations

Quelles sont les recommandations à suivre quand je rentre d'un voyage en Asie ?

Il est recommandé par prudence et dans tous les cas, de surveiller votre température, l'apparition d'une toux, d'une gêne respiratoire ou d'un essoufflement. Cette surveillance devra se prolonger sur une période de 10 jours après votre retour.

Je viens d'un voyage dans la zone affectée et présente de la fièvre et des signes respiratoires, que dois-je faire ?

Il est indispensable d'appeler le SAMU en composant le 15 afin d'être pris en charge par une équipe médicale selon un protocole établi par les autorités sanitaires. Il est indispensable de signaler lors de votre appel que vous revenez d'un séjour dans une zone affectée. En attendant l'arrivée du SAMU, vous éviterez tout contact rapproché avec votre entourage.

Pourquoi alors que je reviens de la zone affectée et que je présente des symptômes en rapport avec le SRAS ne puis-je pas me rendre par mes propres moyens dans l'hôpital de mon quartier ?

La prise en charge par une équipe du SAMU permet d'éviter toute dissémination de la maladie vers les personnes que vous seriez amené(e) à rencontrer en vous rendant par vos propres moyens dans un service hospitalier ou au cabinet de votre médecin. En outre, le SAMU vous conduira dans un service d'un hôpital spécialisé.

Mes proches reviennent d'un voyage dans la zone affectée, que dois-je faire vis à vis d'eux ?

Il est nécessaire de leur rappeler la nécessité absolue de surveiller leur état de santé (cf. question précédente) afin de détecter toute survenue de signes évocateurs de SRAS. En l'absence de ces signes, une activité normale est tout à fait possible. En cas d'apparition de signe(s), il sera absolument indispensable d'éviter tout contact rapproché en attendant la venue du SAMU (qui aura été contacté).

Dans le cas où je suis chef d'entreprise, si mes employés reviennent d'un voyage dans la zone affectée, que dois-je faire vis à vis d'eux ?

En l'absence de ces signes, une activité professionnelle normale est tout à fait possible. Il est nécessaire que le médecin du travail leur rappelle la nécessité absolue de surveiller leur état de santé (cf. question précédente) afin de détecter toute survenue de signes évocateurs de SRAS. En cas d'apparition de signe(s), il sera absolument indispensable d'éviter tout contact rapproché en attendant la venue du SAMU (qui aura été contacté).

Qu'appelle-t-on une mesure d'isolement ?

L'isolement est une mesure de confinement des personnes susceptibles de transmettre l'agent infectieux. Cette mesure est nécessaire et à appliquer dans la situation suivante :

- à l'hôpital : pour que les malades ne contaminent ni le personnel soignant, ni les autres patients, ni les visiteurs, ils sont placés dans une chambre dont l'accès est contrôlé et où des mesures de protection sont mises en œuvre (port de gants, port de masque, lavage des mains,...) selon un protocole prédéfini ;

Je reviens de la zone affectée, n'ai pas été en contact avec un malade, et ne suis moi-même pas malade. Dois-je respecter des consignes particulières ? (arrêt de travail, isolement...)

Non, à l'exception de la surveillance de votre état de santé durant les 10 jours suivant votre retour.

Situation internationale

Quelles sont les recommandations vis à vis d'un séjour prévu prochainement dans la zone affectée ?

Compte tenu de l'évolution de la situation (au 2 avril 2003) et des inconnues qui subsistent, les déplacements dans les zones concernées, la Direction générale de la Santé déconseille à ce jour les voyages vers la Chine (Pékin, province du Guangdong et du Shanxi) et Hongkong, où il pourrait exister des risques de contagion en dehors des foyers ayant touché principalement les personnels soignants et leurs proches. Elle rappelle qu'il est prudent de différer les voyages vers les autres zones concernées.

Quelle est l'attitude des autres pays ?

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande, le 2 avril 2003, de différer les voyages non essentiels vers la province de Guangdong et la région administrative de Hong Kong. la plupart des pays européens ont repris cette recommandations. L'évolution de la situation pourrait, bien entendu, conduire à modifier ces recommandations.

Un de mes proches est actuellement en mission ou en voyage dans la zone affectée, que lui recommandez-vous ?

La Direction générale de la santé ne peut imposer aucune attitude particulière concernant un retour éventuel aux ressortissants Français actuellement dans une zone affectée. Il appartient à chacun d'apprécier la nécessité de sa présence sur place, les conditions sanitaires locales et le risque qu'il peut encourir dans ces conditions. Dans tous les cas, il est essentiel de respecter les recommandations émises par les autorités sanitaires locales.

Quels sont les conditions actuelles d'un retour en France ?

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande que tous les passagers au départ des aéroports des zones affectées soient interrogés sur leur état de santé à la recherche de fièvre et de signes d'atteinte respiratoire.

- En l'absence de signe évocateur de SRAS, le retour en France est tout à fait possible. Ces personnes devront prendre connaissance de l'information délivrée par la compagnie aérienne, fournir leurs coordonnées (adresse et numéro de téléphone) et suivre les consignes d'auto-surveillance : vigilance sur l'état de santé à la recherche des signes évocateurs de SRAS et appel du SAMU le cas échéant. Si des signes apparaissent durant le vol ou si la personne se sent particulièrement concernée par le risque de SRAS, elle devra en informer le personnel de l'équipage pour qu'une prise en charge dès l'arrivée du vol soit mise en œuvre par le service médical de l'aéroport.

- En présence de symptômes, le retour en France ne sera pas possible. La responsabilité des commandants de bord et des compagnies aérienne étant engagée, ces derniers ont tout pouvoir pour accepter ou refuser l'embarquement d'une personne.

Mesures prises par la Direction générale de la Santé (DGS) (2 avril 2003)

Quelles sont les mesures prises au niveau des compagnies aériennes pour sécuriser les vols ?

L'OMS a préconisé la mise en place d'une information des voyageurs au départ des aéroports concernés. La DGS a demandé aux compagnies aériennes qu'une information individuelle des voyageurs en provenance directe des zones concernées soit réalisée. Un protocole a été établi afin de prévoir les mesures nécessaires lors de la survenue d'un cas durant un vol :

- information de l'ensemble des passagers de la situation,
- isolement et port du masque par la personne,
- information de l'aéroport de destination en vue d'une prise en charge adaptée dès l'arrivée du vol,
- recueil systématique (cf. question ci-dessous) des coordonnées des passagers en vue de leur information a posteriori dans les 10 jours après leur arrivée sur le territoire.

Quelles sont les mesures prises au niveau des aéroports français pour informer les passagers en provenance de la zone affectée ?

La DGS a mis en place le protocole suivant avant tout débarquement de chaque avion en provenance directe d'une zone affectée :

- vérification de la diffusion par la compagnie aérienne du message d'information aux voyageurs,
- recueil des coordonnées (adresse et téléphone) de chacun des passagers (y compris le personnel de l'équipage) au moyen d'une fiche d'identification,
- recueil auprès de la compagnie aérienne de la liste des passagers du vol.

Pour les vols indirects, le message aux voyageurs est affiché dans les terminaux et mis à disposition des passagers.

Comment serais-je prévenu *a posteriori*, que durant mon voyage de retour dans l'avion, j'étais à côté d'une personne qui depuis est hospitalisée pour suspicion de SRAS ?

Une information collective par un communiqué de presse sera réalisée et indiquera aux passagers du vol concerné la conduite à tenir. Une information individuelle pourra être donnée au moyen des informations recueillies dans la fiche d'identification des passagers.

Quelle(s) est (sont) (les) l'organisation(s) sanitaire(s) retenue(s) en France en ce qui concerne la surveillance et la prise en charge d'éventuels malades sur le territoire ?

La surveillance épidémiologique est assurée par l'Institut de Veille Sanitaire.

La prise en charge initiale des personnes suspectes de SRAS est assurée par le SAMU.

L'hospitalisation se fait ainsi préférentiellement dans des centres hospitaliers spécialisés.

Le suivi épidémiologique des personnes hospitalisées est assuré par l'Institut de Veille Sanitaire. Le suivi des contacts de cas de SRAS est assuré par les médecins du réseau GROG.

Pourquoi n'interdit-on pas les vols en provenance ou en partance de cette zone ?

Une telle décision ne relève que d'une instance internationale (OMS) conformément au règlement sanitaire international.

Où puis-je avoir des informations au quotidien sur l'évolution de cette maladie (téléphone , Internet).

La Direction générale de la santé réalise régulièrement des communiqués de presse. Ceux-ci sont régulièrement mis en ligne sur le site Internet du ministère de la santé.

L'institut de veille sanitaire met à jour régulièrement sur son site Internet la situation épidémiologique internationale.

Un numéro vert est mis à disposition des personnes désirant obtenir des informations médicales avant de se rendre ou au retour d'une des zones affectées :

0800-150-160

Des informations mises régulièrement à jour sont disponible sur les différents sites Internet suivants :

Ministère de la santé : <http://www.sante.gouv.fr>

Institut de Veille Sanitaire : <http://www.invs.sante.fr>

Organisation Mondiale de la Santé : <http://www.who.int>

Centers for Disease Control : <http://www.cdc.gov>

Santé Canada : <http://www.hc-sc.gc.ca>

Source : Direction générale de la Santé, 8, Av de Ségur, 75007 Paris

5^{ème} sous-direction. Bureau des alertes et problèmes émergents et Cellule communication

Rédaction : 2^e avril 2003